

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 3-337-1924 promulguant le décret du 15 novembre 1924 portant réglementation des sanctions de police de administrative en Afrique occidentale, en Afrique équatoriale française, à Madagascar et la Côte française des Somalis.

n° 3-337-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
11 décembre 1924

Numéro JO  
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro  
30 décembre 1924

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 15 novembre 1924, inséré au Journal officiel de la République française du 17-18 novembre 1924 portant réglementation des sanctions administratives en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, à Madagascar et à la Côte française des Somalis,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 15 novembre 1924 portant réglementation des sanctions administrative en Afrique occidentale, en Afrique équatoriale française, à Madagascar et la Côte française des Somalis.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera e inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Chef de cabinet, **A. GRÉMILLET.**